

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 18 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le Mardi 18 juillet à 18H30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS)

Date de la convocation :

08 juillet 2017

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|---------------------|------------------|-------------------------------------|
| Membres en exercice | Membres présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 12 | 11 | 11 |

Présents : Mme CORDEVANT, M. COUTEAU, M. BEAUDON, M. BODA, M. BUREAU, M. CHENU, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETE, M. RAVERDY, M. TORDEUX.

Absents excusés : Mme HUGÉ, M. ENGRAND, M. GAGE et M. MADIOT

| | |
|--|----------------|
| Abonnement de transport pour les élèves des autres A.O.M empruntant les T.U.S | Rapport |
| | N°8 |

Lors du Comité Syndical du 18 octobre 2016 (Délibération n°7), il avait été acté que pour établir une équité entre les élèves et comme le font d'autres Autorités Organisatrices de la Mobilité, la facturation des trajets sur le réseau T.U.S, pour les élèves ne relevant pas de la compétence du S.I.T.U.S, s'effectuera sur la base de la valeur d'un ticket unitaire tant pour le transport « aller » que pour le transport « retour » (soit 2 tickets par jour) multiplié par un nombre moyen de 175 jours scolaires soit 420 €.

Pour les élèves arrivant au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire considérée, il est proposé de délivrer aux élèves ne relevant pas de la compétence du S.I.T.U.S, un abonnement ASTUS'Jeune à la tarification en vigueur, afin de ne pas facturer une année complète aux autres A.O.M pour un titre de transport qui ne serait utilisé qu'un trimestre.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de donner leur accord sur cette tarification.

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE

Pour les élèves des autres Autorités Organisatrices de la Mobilité, arrivant au cours du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire considérée, un abonnement ASTUS'Jeune, à la tarification T.U.S en vigueur, sera délivré pour le réseau urbain.

Vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 21 juillet 2017

Pour extrait conforme,

Le Président,

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
21 JUL. 2017

